

RAPPORT ANNUEL 2021



CURAVIVA BE

Secrétariat · Könizstrasse 74 · 3008 Bern · téléphone +41 (0)31 808 70 70 · association@curaviva-be.ch
www.curaviva-be.ch

SOMMAIRE

Préface	5
COVID-19 - Rétrospective de l'année	6
Représentation des intérêts	8
Organes et collaborateurs/-trices	12
Compte de résultat	13
Bilan	14
Annexe aux comptes annuels	15
Rapport de l'organe de révision	16

Effectif des membres CURAVIVA BE au 01.01.2022

288 (294) établissements médico-sociaux
(membres actifs)

23 (22) Personnes morales
(membres passifs)

entre parenthèses la situation au 01.01.2021



Photo: Balançoire générationnelle, Stiftung Solina, Lauréat du prix de l'innovation 2021



Erica Kobel-Itten
Présidente CURAVIVA BE

Chers membres de CURAVIVA BE,

La dernière assemblée générale des membres de CURAVIVA BE a décidé de confier le département de la formation continue à CURAVIVA Suisse. Ce transfert a eu lieu début 2022 et CURAVIVA Suisse a pris en charge non seulement notre département de la formation continue mais aussi le personnel. Nous remercions ici encore une fois Annatina Planta et Tonya Roth pour le remarquable travail accompli chez CURAVIVA BE et leur aide précieuse apportée lors de ce transfert. Elles ont largement contribué à assurer une transition en douceur et resteront responsables du site de Berne.

C'est dans la nature des rapports annuels de revenir sur le passé et ce rapport ne manque pas non plus de s'y conformer. Et bien sûr, ce rapport ne saurait faire l'impasse sur le Covid. Il est vrai que la vaccination et les mesures d'accompagnement mises rigoureusement en œuvre ont permis d'améliorer considérablement la situation d'aujourd'hui, mais nous

ne devons pas pour autant oublier que nous n'en aurons jamais vraiment fini avec ce problème.

Nous vous remercions toutes et tous pour votre incroyable engagement en ces temps difficiles, vous avez accompli un formidable travail qui mérite d'être salué.

Les médias parlent de tout ce travail mais généralement pour en souligner les aspects négatifs. Il n'est pas facile de véhiculer les côtés positifs auprès du grand public et c'est à nous ici de faire contrepoids. Les médias cherchent toujours des angles d'attaque et obligent nos membres mais aussi l'association à adopter une position de défense. L'opinion publique valorisant trop peu le travail bien fait, les médias préfèrent miser sur les points négatifs. Ce parti pris des médias sur notre travail nous coûte de l'énergie et n'apporte au final rien de positif ni aux lecteurs et lectrices ni à notre secteur. Le travail de l'association consiste et doit à l'avenir aussi consister à contrer les médias en ciblant notre travail de relations publiques.

Notre secteur est tellement riche en innovations, en idées brillantes et si plein d'ardeur, il nous faut beaucoup plus le communiquer. Le prix de l'innovation que nous décernons chaque année est un début à développer.

Une image positive n'est pas seulement importante pour nos résidentes et résidents, qui se sentiront bien dans un endroit ayant bonne presse, elle est également capitale pour notre personnel. Les gens aiment choisir des professions dans un milieu qui bénéficie d'une connotation positive. Pour résoudre durablement nos problèmes de personnel, il nous faut d'une part une politique qui nous aide enfin à mettre en place les conditions cadres nécessaires sans dresser d'obstacles devant nous, et il nous incombe d'autre part de montrer combien nos conditions de travail sont réellement modernes et en phase avec notre époque et combien il est gratifiant de travailler dans notre secteur.

RETOUR SUR LA DEUXIÈME ANNÉE DE PANDÉMIE



Sevan Nalbandian
Directeur

Au moment où commençait la deuxième année de pandémie, les EMS bernois se trouvaient encore au cœur de la deuxième vague qui a durement touché de nombreuses institutions à partir d'octobre 2020 malgré l'instauration d'importantes mesures sanitaires. Même si les chiffres étaient déjà à la baisse, les EMS bernois ont dû encore faire face à de fréquentes flambées de cas début 2021. Un bon nombre d'institutions se plaignaient déjà depuis un certain temps d'une pénurie de personnel. Si 20 % ou plus du personnel venait soudainement à manquer, une institution courait rapidement le risque de ne plus pouvoir assurer son bon fonctionnement. Et quand les institutions n'arrivaient

plus à compenser ces absences en interne, par du personnel temporaire, des bénévoles, des coopérations avec des organisations d'aide et de soins à domicile ou à la protection civile, etc. ou bien en rappelant son personnel en quarantaine, elles se sont toujours entraïdées en se prêtant du personnel alors qu'elles en manquaient elles-mêmes. CURAVIVA BE a apporté ici son soutien aux EMS en appelant instamment à de l'aide en personnel.

Au commencement de la campagne de vaccination qui a d'abord démarré en début d'année auprès des seniors vivant en EMS et à la maison, la deuxième vague n'était certes pas encore surmontée mais la fin du tunnel en vue. Avec le recul, la vaccination à grande échelle de la population a entraîné un véritable changement de paradigme dans la lutte contre la pandémie. Il a été heureusement possible de vacciner contre le Covid-19 quasiment toutes les personnes qui le souhaitaient. Il existait très peu de contre-indications absolues et les effets secondaires étaient généralement modérés.

Les EMS bernois apportent une contribution décisive à la lutte contre la pandémie. La vaccination pour se protéger du Covid-19 a certes entraîné un changement de paradigme dans la lutte contre cette pandémie. Néanmoins, le coronavirus continue de poser de grands défis aux EMS bernois, que ce soit en raison de nouvelles variantes du virus, d'un manque de personnel ou d'une baisse de la protection vaccinale. Nous continuerons à donner notre meilleur pour nos résidents et résidentes, notre personnel et nos établissements.

Les personnes vaccinées encourant moins le risque de tomber gravement malades, il a été possible de se concentrer davantage sur l'allègement du système de santé et d'ainsi assouplir les mesures de protection au quotidien.

Déjà habituées pendant la pandémie à gérer des informations qui étaient plutôt de court terme, les institutions ont pu mettre à profit cette année-là les expériences acquises lors des dernières vagues. Une certaine normalité s'instaurait dans la gestion de la lutte contre la pandémie. Les EMS bernois se sont néanmoins vus sans cesse confrontés à de nouveaux défis, comme le montre amplement cette rétrospective annuelle.

Janvier

Le nombre de cas reste extrêmement élevé. La campagne de vaccination débute dans le canton de Berne par la vaccination des personnes particulièrement vulnérables vivant dans les EMS et à la maison. Les débuts de cette campagne sont d'abord hésitants dans les EMS en raison du manque de vaccins. De plus, le Conseil fédéral adapte sa stratégie de dépistage en prenant en charge dès le 28 janvier 2021 les coûts des tests et du dépistage précoce des flambées dans l'entourage des personnes particulièrement vulnérables.

Février

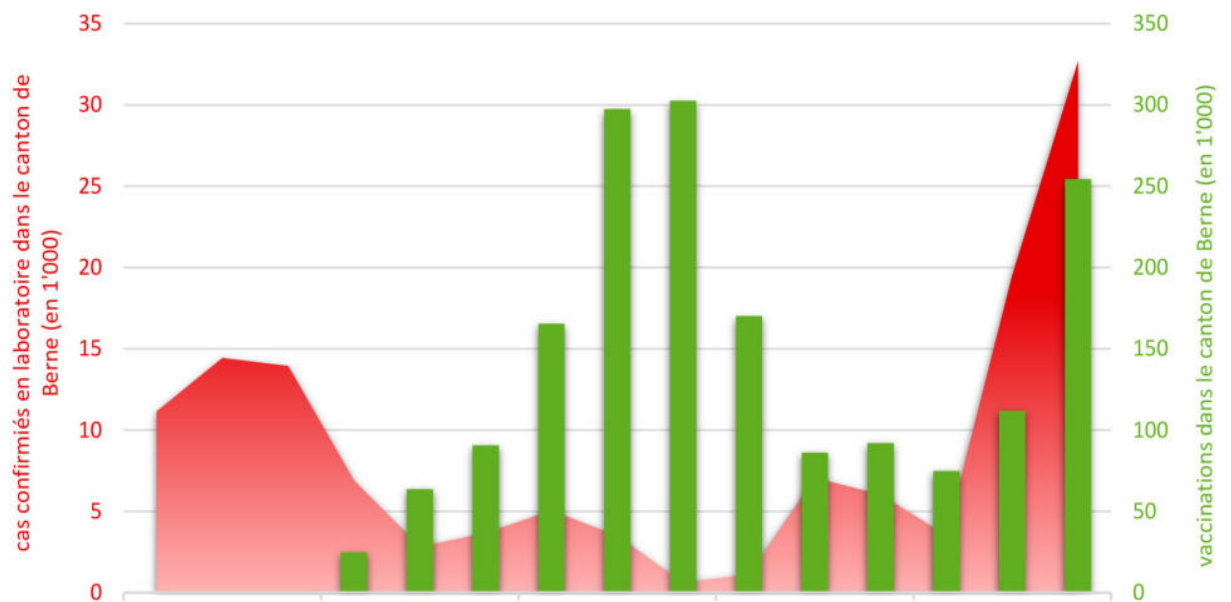
Le canton de Berne est toujours en manque de doses de vaccins et ne peut pas vacciner toutes les personnes résidentes et le personnel des EMS qui le souhaitent. Le canton de Berne doit donc revoir sa stratégie de vaccination initialement prévue et donne la priorité aux personnes résidentes en EMS. Les effets secondaires indésirables du vaccin sont légers ou inexistantes.

Mars

Le nombre des nouvelles infections est en baisse mais la situation épidémiologique reste précaire en raison des nouveaux variants plus contagieux. Le Conseil fédéral décide d'assouplir progressivement les mesures touchant la vie publique. Presque toutes les personnes résidentes en EMS qui le souhaitent ont maintenant reçu leur deuxième vaccin.

Avril

Mi-avril, le personnel des EMS qui le souhaitait a également reçu son deuxième vaccin. Les effets de la vaccination sont manifestes. Le nombre de cas est à un bas niveau et les personnes atteintes du Covid connaissent



généralement une évolution bénigne de la maladie. Il est ainsi possible d'assouplir les mesures dans les EMS.

Mai

Les établissements qui disposent d'un restaurant également ouvert à des tierces personnes doivent envoyer les coordonnées de ces dernières directement à une base de données centrale du canton via une application d'enregistrement.

Juin

Le Conseil fédéral décide d'alléger encore les mesures sanitaires et de nouveaux assouplissements sont également possibles dans les EMS. À partir de la fin juin, des certificats Covid peuvent être établis dans le canton de Berne, pour les personnes vaccinées, guéries ou testées négatives via l'application de vaccination VacMe.

Juillet

Avec le relâchement des restrictions touchant la vie publique, l'obligation du port du masque est levée sur le lieu de travail. Les personnes présentant un schéma vaccinal complet sont exemptées de quarantaine en cas de contact ou de voyage. C'est entretemps le variant Delta du coronavirus qui domine en Suisse et le tourisme international de cette période de vacances estivales fait augmenter le risque de voir aussi arriver une nouvelle hausse drastique des cas. Les premiers EMS commencent à effectuer des tests en série mais une augmentation importante des contaminations n'a toutefois pas été observée.

Août

Le canton de Berne recommande fortement aux EMS de tester toutes les semaines le personnel non vacciné et n'ayant pas déjà contracté le Covid. En cas de séries de tests PCR salivaires groupés, il arrive de plus en plus souvent que des personnes d'un groupe positif soient obligées de s'isoler en attendant le résultat de leur test individuel. La planification du personnel se voit alors confrontée à ses limites.

Septembre

En raison de la surcharge des hôpitaux, le Conseil fédéral instaure mi-septembre l'obligation de présenter à l'intérieur des restaurants un certificat Covid, appliquant les 3G (personnes vaccinées, guéries ou testées négatives).

Octobre

Le canton de Berne et les EMS se préparent pour les vaccinations de rappel, qui ne sont toutefois pas encore validées en haut lieu. Les cas sont en train d'augmenter et le Conseil fédéral adapte sa stratégie nationale de dépistage. Le traitement par anticorps monoclonaux est désormais disponible en Suisse et appliqué dans les hôpitaux sur les personnes qui souffrent de l'infection au Covid-19 et présentent un haut risque de complications.

Novembre

Début novembre, la Commission fédérale pour les vaccinations autorise la vaccination de rappel contre le Covid-19 notamment aux personnes de plus de 65 ans ou résidentes en EMS. Les cas contact doivent respecter une quarantaine de dix jours. Cette règle entraîne l'absence de nombreux professionnels de la santé. Le Service du médecin cantonal assouplit donc la quarantaine en cas d'une pénurie de personnel trop importante dans le système de santé. Les infections post-vaccinales étant également en hausse, les mesures sanitaires doivent être revues et le cas échéant renforcées. Fin novembre, le canton de Berne instaure l'obligation du port de masque dans les locaux publics des EMS. Les visites ne sont plus possibles qu'avec un certificat Covid valide.

Décembre

Face au nombre très élevé de cas, le Conseil fédéral durcit les mesures sanitaires anti-Covid-19. Mi-décembre, le Conseil-exécutif de Berne décide d'instaurer une obligation de certificat et de test pour tout le personnel des hôpitaux, EMS et des organisations d'aide et de soins à domicile. Le personnel qui n'est pas titulaire d'un certificat Covid valide doit se faire régulièrement tester.

OUTRE LA LUTTE CONTRE LA PANDÉMIE, BEAUCOUP DE TRAVAIL ADMINISTRATIF SUPPLÉMENTAIRE



Sevan Nalbandian
Directeur

Si les EMS bernois étaient en 2021 toujours fortement accaparés par la lutte contre la pandémie, un certain nombre de dossiers majeurs figuraient à leur agenda, notamment l'Ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc), venue remplacer l'Ordonnance sur les foyers. La modification de la LiMA ou encore la mise en place du dossier électronique du patient ont engendré un travail supplémentaire considérable, hélas bien souvent sans apporter de plus-value aux établissements. Le fait que le cofinancement par les pouvoirs publics des prestations fournies par les EMS entraîne, dans une certaine mesure, une charge administrative et des contrôles supplémentaires est tout à

fait compréhensible et ne pose pas de problème en soi. En revanche, si les processus administratifs prennent des proportions telles que le cœur de métier des EMS, à savoir prendre soin de leurs résidents et résidentes, risque d'en pâtir, ce n'est dans l'intérêt d'aucune des parties prenantes. Pendant l'exercice sous revue, CURAVIVA BE a plaidé la cause d'une minimisation de la charge administrative de ses membres. Une minimisation qui implique l'introduction de nouvelles dispositions raisonnables évitant les processus inutiles qui n'apportent aucune plus-value aux établissements, au personnel ou aux résidents et résidentes.

Ordonnance sur les programmes d'action sociale (OPASoc)

Au début de l'été, le canton de Berne a lancé la consultation sur l'OPASoc, la nouvelle ordonnance destinée à remplacer l'Ordonnance sur les foyers en vigueur jusque-là et à regrouper les dispositions applicables aux différents programmes d'action sociale. Une démarche saluée par CURAVIVA BE. Or les cas de figure auxquels s'appliqueront les différents articles doivent être clairement définis et

différenciés de manière compréhensible pour les fournisseurs de prestations. Il importe notamment d'opérer une distinction entre le financement des soins réglé au niveau fédéral et d'autres prestations. Cette distinction n'est pas toujours claire.

Parmi les points majeurs de la nouvelle ordonnance figure la mise en place d'une comptabilité analytique selon des règles uniformément applicables dans le domaine des EMS. L'objectif, qui consiste à permettre de comparer le coût effectif de la prestation cofinancée par le canton, est à saluer. L'OPASoc comprend toutefois des dispositions qui vont trop loin dans certains domaines. Ainsi, l'obligation d'une présentation des comptes selon les Swiss GAAP RPC est inutile et disproportionnée dans le domaine des EMS. La qualité des données pour le calcul des tarifs n'en est nullement améliorée. Avec l'introduction d'une comptabilité analytique uniforme, le canton dispose de tous les moyens nécessaires pour prendre en compte les frais de séjours maximaux imputables pour les foyers en fonction des coûts réels encourus.

Les dispositions sur la collecte de données auprès des fournisseurs de prestations font quant à elles penser à un stockage systématique de données. Les EMS sont en principe organisés selon les principes de l'économie privée. Le financement des soins portant aujourd'hui non pas sur des entreprises mais sur des prestations, la transparence totale n'est pas une nécessité, et le canton n'est pas en droit de l'exiger. De plus, un stockage systématique de données est à éviter dans tous les cas.

La mise en œuvre et l'application de la nouvelle OPASoc permettront rapidement d'identifier les points à améliorer.

L'épée de Damoclès des « lits vides »

Ne pas pouvoir réaffecter tout de suite un lit vide fait partie du quotidien des EMS. La pandémie a encore accentué ce phénomène, et bien d'autres, ce qui s'est révélé être un défi financier pour de nombreux établissements, notamment au premier semestre 2021.

Pour que le financement des EMS puisse fonctionner, nous avons besoin d'un taux d'occupation très élevée. Après la deuxième vague, soit au premier trimestre 2021, ce n'était plus le cas dans bon nombre d'établissements. Les EMS souffraient alors toujours du recul du nombre de nouvelles admissions, l'interdiction de visites décrétée au printemps 2020 restant bien présente dans l'esprit des gens. Par ailleurs, de nombreux décès liés au

Perspectives 2022

En 2022, la pandémie de coronavirus continuera d'occuper fortement les EMS bernois. Par ailleurs, les projets en cours au niveau cantonal et national présentent également de nombreux défis, comme la mise en œuvre de la nouvelle ordonnance sur les prestations sociales, le surplus de travail massif engendré par le nouveau décompte LiMA et le dossier électronique du patient, enfin lancé après de multiples retards.

COVID-19 étaient à déplorer au cours de la deuxième vague, ce qui a eu un impact négatif sur l'occupation des lits.

Le taux d'occupation des lits de long séjour est passé en dessous de 90% dans une partie des EMS bernois, entraînant à court terme une couverture insuffisante des frais courants et pesant à long terme sur la planification des investissements des établissements; une lacune financière difficile ou impossible à combler.

Au début de l'été 2021, de nombreux EMS ont heureusement réussi à remplir à nouveau au moins une partie de leurs lits vides; pour d'autres, l'attente a été plus longue.

Plafonds des coûts 2022: le renchérissement mal pris en compte

Depuis 2008, les frais de séjours maximaux imputables pour les EMS sont adaptés en fonction de quatre paramètres, dont le renchérissement des biens et services

LiMA : trop de contraintes pour trop peu de bénéfices

basé sur l'indice suisse des prix à la consommation. Pour la période sous revue, à savoir d'avril 2020 à avril 2021, ce renchérissement était de 0,3%, chiffre qui a d'ailleurs été retenu pour le calcul des tarifs. Or, au fil de l'année le renchérissement s'est envolé, augmentant de 0,8% à fin 2021 pour atteindre un chiffre plus de 3,5 fois supérieur à celui pris en compte pour les frais de séjours maximaux imputables. La poussée de l'inflation a également affecté les EMS bernois. Toutes les semaines, des fournisseurs annonçaient des hausses de prix, parfois massives.

Pour tenir compte du contexte réel des prix pour les EMS bernois, et pour baser les tarifs sur les paramètres les plus justes possibles, CURAVIVA BE a tout mis en œuvre pour faire reculer à plus tard dans l'année les dates de référence pour les paramètres de renchérissement. Sans succès, hélas, car les bases pour le budget du canton de Berne doivent être mises à disposition dès avant l'été et intégrer nos tarifs de l'année N+1. En raison de ce système la compensation du renchérissement survenu en cours d'année ne pourra donc être prise en compte qu'à la prochaine date de référence, à savoir en avril 2022.

LiMA: trop de contraintes pour trop peu de bénéfices

En 2020, le Conseil fédéral et le parlement avaient décidé de supprimer, pour la liste des moyens et appareils (LiMA),

la distinction faite entre le matériel de soins utilisé par l'assuré lui-même et celui utilisé par le personnel soignant, et de revenir à la prise en charge par les assureurs-maladie. Au début de l'été 2021, la mise en œuvre de cette décision via ordonnance a été débattue.

En mai 2021, une mise en vigueur précipitée de la nouvelle ordonnance se dessinait à l'horizon du 1er juillet 2021, au lieu du 1er janvier 2022 comme nous l'avions demandé. Ce changement brusque de système sans temps de préparation n'avait pas de sens. Qui plus est, le texte de l'ordonnance et la nouvelle liste des moyens et appareils n'étaient alors même pas encore finalisés. Cet état des choses a entraîné de nombreuses incertitudes, les EMS bernois devant modifier en un laps de temps très court leurs processus internes de commande et de facturation, et ce sans même savoir à quoi ressemblerait la future LiMA. Une situation intenable!

Autre fait regrettable: les négociations avec les assureurs-maladie n'ont pas abouties, ces derniers s'opposant à la possibilité d'une facturation forfaitaire et donc nettement moins complexe des moyens et appareils. Par conséquent, les moyens et appareils de catégorie B seront à l'avenir obligatoirement facturés individuellement à l'assurance-maladie du résident ou de la résidente.

Enfin, en réponse aux critiques exprimées par les associations de fournisseurs de prestations, la Confédération a reporté l'entrée en vigueur de l'ordonnance sur les prestations de l'assurance des soins (OPAS) au 1er octobre 2021. Malgré ces trois mois de répit, les EMS bernois restaient confrontés à une mission presque impossible: celle de mettre en œuvre en interne la facturation des produits LiMA dans les délais fixés.

Vu les nombreuses questions en lien avec le changement de système restées sans réponse, et vu les difficultés exprimées par les membres face à ce changement, CURAVIVA BE a instamment demandé au canton de Berne de maintenir les forfaits LiMA jusqu'à la fin de l'année 2021 pour donner un peu plus de temps aux EMS bernois; le Conseil fédéral s'était auparavant montré sourd à cette demande.

Début septembre, la Direction de la santé du canton de Berne a répondu favorablement à cette requête, ouvrant la voie grâce à cette décision à une solution simple sans tracasseries administratives. Une décision accueillie avec soulagement par les EMS bernois, qui se sont ainsi vu



Photo: Home les Bouleaux, Projet gagnant du prix de l'innovation 2021

octroyer un peu plus de temps pour préparer le changement de système.

CURAVIVA BE a soutenu ses membres tout au long de ce processus à travers des notes informatives sur la mise en œuvre de la nouvelle LiMA; huit notes ont ainsi été communiquées pour la seule année 2021.

Le dossier électronique du patient (DEP)

Le 15 avril 2017 est entrée en vigueur la loi fédérale sur le dossier électronique du patient (LDEP). Les établissements qui facturent les prestations stationnaires à l'assurance obligatoire des soins (AOS) sont désormais tenus de proposer un dossier électronique du patient (DEP). Au plus tard le 15 avril 2022, les EMS doivent être affiliés à une communauté (de référence) et être en mesure de proposer le DEP.

Les hôpitaux étaient censés démarrer le DEP dès avril 2020 mais n'ont pas pu respecter cette date, la certification des communautés de référence ayant pris plus de temps que prévu. Pour faciliter à ses membres le passage au DEP, CURAVIVA BE a proposé deux séances d'informations virtuelles en février et mars 2021.

CURAVIVA BE est membre collectif de la communauté de référence XAD/Axsana. La certification de cette communauté a finalement abouti en octobre 2021, avec beaucoup de retard, ce qui a posé de gros problèmes aux EMS désireux de s'affilier en temps voulu.

L'idée de base est louable, et le dossier électronique du patient pourrait tout à fait s'avérer un plus dans le quotidien des EMS. Or, ce projet a surtout été marqué par les incertitudes et les retards accumulés. La plus-value attendue pour les EMS bernois semble encore bien loin.

Diverses interventions parlementaires portant sur des corrections indispensables ou demandant au moins un délai supplémentaire n'ont pas non plus abouties. C'est pourquoi le soutien apporté par CURAVIVA BE à ses membres concernait avant tout un raccordement au DEP le plus économe en ressources possible pour répondre aux obligations légales dans les délais impartis.

Prix de l'innovation 2021: trois lauréats

Doté de 10'000 francs, le «Prix pour les innovations dans les EMS bernois» créé par CURAVIVA BE a récompensé en 2021 trois établissements. En tout, dix membres de CURAVIVA BE ont soumis leurs projets et démontré de façon éclatante la force d'innovation des EMS bernois. Ces projets ont été examinés et évalués avec soin par un jury expert. Au final, ce sont ceux proposés par le Home Les Bouleaux, la Fondation Solina et le Alterszentrum Ins qui ont su convaincre le jury.

C'est l'EMS Home Les Bouleaux qui a remporté la première place du «Prix pour les innovations dans les EMS bernois». Le projet lauréat est une nouvelle construction au cœur du village de Corgémont, dans le Jura bernois, qui sera un lieu de vie intergénérationnel duquel profiteront non seulement les résidents et résidentes de l'EMS mais l'ensemble de la population du village et de la région en

raison des divers services médicaux et sociaux qui y seront proposés. Les deuxième et troisième places allant respectivement à la Fondation Solina pour le parc aménagé à Steffisburg, destiné à faire bouger et se rencontrer quatre générations, et au Alterszentrum Ins pour son projet-pilote axé sur l'utilisation de l'huile de cannabis dans le but de réduire la polymédication chez ses résidents et résidentes.

BAM.LIVE et BAM.CONNECT 2021

BAM, le salon bernois de la formation, est une référence pour l'orientation professionnelle dans le canton de Berne. Or, en particulier pour les jeunes en phase d'orientation professionnelle la période de pandémie s'est révélé un véritable défi. En 2020, le BAM a dû être annulé à deux reprises à cause du COVID-19. Par la force des choses, le salon a fait évoluer son offre, lançant en parallèle au BAM.LIVE physique la plateforme virtuelle BAM.CONNECT destinée aux jeunes, au personnel enseignant et aux parents, une formule qui a rencontré un franc succès. Dans le cadre d'échanges virtuels, les élèves avaient la possibilité d'interroger des jeunes en apprentissage sur leur choix professionnel.

BAM.CONNECT: de nouvelles voies pour le marketing des formations

Les interviews ainsi réalisées sont disponibles en ligne. Les profils très élaborés de ces jeunes et les interviews sont autant de moyens numériques intéressants de présenter métiers, personnes en formation et entreprises formatrices. CURAVIVA BE répond présent aux deux événements.

ARTISET Formation - Formation continue

ARTISET Formation est à votre disposition! Laissez-vous convaincre par l'offre attrayante en cliquant sur le lien suivant:

www.artisetbildung.ch/Weiterbildung

Fédération «ARTISET»

Dès 2019, les deux associations nationales des fournisseurs de prestations CURAVIVA Suisse et INSOS Suisse ont commencé à travailler à la création d'une fédération commune. Ces travaux ayant été freinés par la pandémie, la fusion est envisagée pour 2022. Les membres de CURAVIVA BE ont eu l'occasion de s'exprimer sur cette fusion lors de leur assemblée. En novembre 2021, les personnes déléguées de CURAVIVA Suisse et d'INSOS Suisse ont finalement décidé à l'unanimité d'unir leurs forces pour créer au 1er janvier 2022 une fédération des fournisseurs de prestations pour les personnes ayant besoin de soutien. La nouvelle fédération ARTISET et ses associations de branches INSOS, CURAVIVA et YOUVITA s'engagent pour leurs membres qui accompagnent, soignent et prennent en charge les personnes ayant besoin de soutien dans les domaines de la vieillesse, du handicap, de l'enfance ou de la jeunesse.

CURAVIVA BE Formation continue devient ARTISET Formation

L'offre de formation continue proposée par CURAVIVA BE était depuis un certain temps déjà confrontée à un manque de participation, une tendance que la pandémie n'a fait que renforcer, comme on pouvait s'y attendre. Il était important pour CURAVIVA BE de voir garantie à Berne une offre de formation continue pérenne dans le domaine de la vieillesse. Dans cet esprit, l'association a longuement échangé avec le département de la Formation continue de CURAVIVA Suisse. Suite à ces discussions, le choix a été fait de faire reprendre CURAVIVA BE Formation continue par le département dédié de CURAVIVA Suisse pour pérenniser l'offre de formation continue dans le domaine de la vieillesse à Berne. La solution retenue consiste à assurer la continuité de l'offre en travaillant avec les mêmes personnes et dans les mêmes locaux qu'avant, à savoir au Fischermätteli à Berne. Les membres de CURAVIVA BE se sont prononcés en faveur de ce changement lors de leur assemblée du 24 août 2021. Le secrétariat et surtout l'équipe de CURAVIVA BE Formation continue ont ensuite mené un important travail préparatoire pour que l'offre proposée jusqu'alors par CURAVIVA BE soit intégrée sans encombre à celle de CURAVIVA Suisse, ou plutôt d'ARTISET Formation, nouveau nom donné à l'association nationale.

ORGANES ET COLLABORATEURS/-TRICES

Comité directeur

Présidente

- Erica Kobel-Itten, Köniz

Vice-présidente

- Esther Flückiger, Bern

Membres

- Patric Bhend, Steffisburg
- Pascale Lavina, Sutz-Lattrigen
- Pascale Ris, Lengnau
- Daniel Stäheli, ville de Biel/Bienne
- Thomas Stettler, Utzigen
- André Streit, Zweisimmen
- Patrik Walther, Sumiswald
- Werner Walti, Meiringen/Interlaken

Commission consultative

Président

- Werner Walti, Meiringen/Interlaken

Membres

- Peter Bieri, Gümliigen
- André Burger, Burgdorf
- Bruno Gafner, Thun
- Peter Gerber, Frienisberg
- Philipp Grichting, Ostermundigen
- Susanne Heiniger, Brienz
- Marc Kaufmann, Biel/Bienne (dès août)
- Urs Lüthi, Langnau
- Regula Meister, Bern
- Daniela Messerli Affolter, Bern
- Karin Moser, Roggwil
- François Niederhäuser, Loveresse
- Pierre Steiner, Englisberg
- Thomas Trösch, Pieterlen (jusqu'en août)
- Doris von Känel-Thierstein, Frutigen
- Markus Wälti, Grosshöchstetten

Conseil de formation

Membres

- Heidi Arnold, Saanen
- Christoph Berger, Belp
- Thomas Briggen, Studen
- Brigitte Hofer, Bern (jusqu'en fév.)
- Manuela Petermichl, Köniz
- Angela Rebetez, Biel/Bienne
- Brigitte Röthli, Utzigen
- Karin Schnellmann (dès mars)
- Patrik Walther, Sumiswald

Collaborateurs/-trices

- Medina Denic, responsable du secrétariat formation continue (mai à octobre)
- Sevan Nalbandian, directeur
- Annatina Planta, responsable formation continue
- Tonya Roth, responsable du secrétariat formation continue
- Doris Schwab, assistante de direction

COMPTE DE RÉSULTAT

du 1.1. au 31.12.

	2021		2020	
	CHF	%	CHF	%
Cotisations des membres CURAVIVA BE et Suisse	808'434.60		807'668.70	
Transfert des cotisations des membres à CURAVIVA Suisse	-238'417.85		-239'887.10	
Frais de cours	352'575.50		350'973.74	
Recettes diverses	30'586.00		23'726.90	
Diminution des recettes	0.00		6'550.00	
Produit résultant de livraisons et de prestations	953'178.25	100.0	949'032.24	100.0
Charges de personnel	360'819.35		-370'463.40	
Honoraires des formateurs	-155'176.80		-174'498.00	
Honoraires	-66'134.33		-18'047.22	
Charges pour les assurances sociales	-76'366.45		-80'816.30	
Autres charges de personnel	-14'204.20		-11'416.14	
Total charges de personnel	-660'912.98	-69.3	-655'241.06	-69.0
Marge brut après charges de personnel	292'265.27	30.7	293'791.18	31.0
Autres charges d'exploitation				
Charges de locaux	-71'207.55		-66'678.45	
Entretien / réparations	-3'558.85		-6'713.33	
Assurance des biens / taxes	-1'220.70		-1'436.10	
Énergie / eaux	-3'434.90		-2'339.55	
Comité directeur/ Comités	-89'776.65		-72'831.15	
Frais de gestion	-42'724.81		-47'430.33	
Frais d'informatiques	-27'882.35		-28'749.05	
Frais de publicité	-66'798.90		-52'675.92	
Total autres charges	-306'604.71	-32.2	-278'853.88	-29.4
Résultat d'exploitation avant intérêts, impôts et amortissements (EBITDA)	-14'339.44	-1.5	14'937.30	1.6
Amortissements	-3'320.00	-0.3	-4'859.85	-0.5
Résultat d'exploitation avant intérêts et impôts (EBIT)	-17'659.44	-1.9	10'077.45	1.1
Charges financières	-1'876.81		-1'681.52	
Recettes financières	20'669.54		36'020.78	
Résultat financier	18'792.73	2.0	34'339.26	3.6
Résultat d'exploitation avant impôts (EBT)	1'133.29	0.1	44'416.71	4.7
Recettes extraordinaires	30'119.14	3.2	83'657.39	8.8
Résultat annuel	31'252.43	3.3	128'074.10	13.5

BILAN

au 31.12.

	2021		2020	
ACTIFS	CHF	%	CHF	%
Actifs circulants				
Trésorerie	774'778.86		808'790.83	
Créances résultant de livraisons et de prestations	17'155.50		72'528.00	
Autres créances à court terme	20'704.34		22'907.63	
Comptes de régularisation actifs	21'315.00		25'784.85	
	833'953.70	42.0	930'011.31	44.7
Actifs immobilisés				
Immobilisations financières	1'141'566.29		1'140'227.62	
Immobilisations corporelles	7'830.00		11'150.00	
	1'149'396.29	58.0	1'151'377.62	55.3
Total du bilan	1'983'349.99	100.0	2'081'388.93	100.0
PASSIFS				
Capitaux étrangers à court terme				
Dettes résultant de livraisons et prestations	44'817.07		28'218.00	
Autres dettes à court terme	19'130.60		137'916.70	
Comptes de régularisation passifs	10'136.00		7'300.00	
	74'083.67	3.7	173'434.70	8.3
Capitaux étrangers à long terme				
Provisions	530'230.79		560'171.13	
	530'230.79	26.7	560'171.13	26.9
Total des capitaux étrangers	604'314.46	30.5	733'605.83	35.2
Capitaux propres	1'379'035.53	69.5	1'347'783.10	64.8
Total du bilan	1'983'349.99	100.0	2'081'388.93	100.0

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe / I

A Informations sur les principes comptables appliqués dans les comptes annuels

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux prescriptions de la législation suisse, notamment des articles consacrés à la comptabilité commerciale et à la présentation des comptes du Code des obligations (art. 957 à 962).

B Structure détaillée et des commentaires concernant certains postes du bilan et du compte de résultat

Notre compte de résultat et notre bilan ont été structurés de manière détaillé et tous les éléments significatifs ont été prise en compte.

Annexe / II

		31.12.2021	31.12.2020
1	Raison de commerce, forme juridique, siège: Association CURAVIVA BE à Berne		
2	Nombre d'emplois à plein temps Nombre d'emplois à plein temps en moyenne annuelle	ne dépasse pas 10	ne dépasse pas 10
3	La valeur résiduelle des dettes découlant d'opérations de crédit-bail assimilables à des contrats de vente et des autres dettes résultant d'opérations de crédit-bail, dans la mesure où celles-ci n'échoient pas ni peuvent être dénoncées dans les douze mois qui suivent la date du bilan Autres dettes découlant d'opérations de crédit-bail qui n'échoient pas dans les douze mois qui suivent la date du bilan	237'918.70	298'663.90
4	Dissolution nette des réserves latentes Dans le poste Provision	119'940.34	-

RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION

